

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sébastien Rouleau

<https://www.cadre21.org/membres/aadc85945082deee5b5be30a>

Date d'obtention : 2022-05-25 13:58:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un sentiment de sécurité et cela nous permet d'être efficace dans nos interventions. Je suis maintenant à l'aise d'intervenir en cas de sexto et de ne pas nuire à l'élève ou à moi-même. J'ai l'impression que je ne suis pas seul dans cette démarche.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Agir rapidement et efficacement. Je sais maintenant ce qui m'appartient dans l'intervention et ce qui ne m'appartient pas.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas regarder les images. Intervenir rapidement pour éviter la diffusion des images. Rassurer la victime.